



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Nouvel accord de compétitivité chez PSA : les équipes FO resteront vigilantes !

En marge de la Conférence Nationale Automobile, organisée par la Fédération FO de la Métallurgie à Saint Saulve dans le département du Nord les 4 et 5 septembre 2019, le Comité de Coordination FO de PSA s'est réuni pour aborder les risques pesant sur le secteur automobile et a arrêté une position unanime.

Suite aux décisions des instances européennes et nationales d'agir sur l'environnement, en imposant des normes drastiques et en interdisant la vente des véhicules à énergies fossiles en 2040, FO s'inquiète et s'alarme des risques pesant sur l'emploi.

La convocation des syndicats par la direction des ressources humaines du groupe PSA pour négocier un troisième accord de compétitivité le 26 septembre prochain, dans le contexte évoqué ci-dessus, inquiète et interroge. Pour FO, les salariés ne doivent pas être les otages des décisions prises par les politiques.

FO ira à cette négociation dans un état d'esprit constructif, mais les membres du Comité de Coordination, dans l'attente d'éléments concrets de la part de la direction du groupe, s'interrogent sur l'impact que pourrait avoir un nouvel accord de compétitivité sur l'emploi

Dans un contexte économique florissant pour le groupe PSA, les résultats du 1^{er} semestre 2019 le confirment, il sera difficile d'envisager une nouvelle contraction significative du nombre d'emplois dans l'automobile.

Certes, l'impact des lois et des normes liées à la transition énergétique est non négligeable. **Pour autant, les membres du Comité de Coordination FO de PSA, soutenus par la Fédération FO de la Métallurgie, appellent à la réflexion de tous, aussi bien les dirigeants de PSA que le gouvernement français. Les salariés de PSA, les usines françaises, ne doivent pas être victimes de décisions hâtives.**

Les deux précédents accords de compétitivités avaient été mis en place :

- Le NCS pour sauver à juste titre PSA de la faillite.
- Le NEC pour permettre à PSA de se positionner favorablement pour être plus performant.

Le nouvel accord devra apporter des garanties, anticiper les métiers du futur et aboutir à un juste retour pour les salariés qui font et qui sont la force et la richesse de l'entreprise.

Dès aujourd'hui, l'ensemble des membres du Comité de Coordination ainsi que la Fédération agissent à tous les niveaux, patronal, gouvernemental et responsables politiques pour assurer la sauvegarde de l'industrie automobile, et les emplois des salariés PSA, de tous les secteurs ; industriel, tertiaire, recherche et développement.

Le gouvernement français doit prendre la mesure de l'impact des décisions politiques sur l'emploi dans l'industrie automobile française car près de 40 % des emplois sont menacés. **Une concertation doit être menée au plus haut niveau de l'Etat et des rendez-vous doivent être pris sans délai, avec tous les acteurs de l'industrie automobile.**

Paris, le 10 septembre 2019

Contact :

Patrick MICHEL Délégué Syndical Central FO PSA 06 06 69 07 23

Laurent SMOLNIK Secrétaire Fédéral en charge de l'industrie automobile 06 82 66 73 49